

## **QUESTIONS DES PARENTS LORS DE LA RENCONTRE DU 24 MAI 2017**

**École la Source-Vive**

**Pouvons-nous avoir des précisions sur le redécoupage du territoire avant la fin novembre 2017?**

Oui. Si tout va comme prévu, la rencontre se fera quelques semaines après la rentrée scolaire.

**Pourquoi le Centre communautaire ne peut pas accueillir des classes?**

Ce n'était pas une option envisageable pour la Municipalité, puisque les réaménagements faits ne permettent plus d'offrir des locaux de classe. De plus, certains organismes l'utilisent le jour.

**Si les besoins à notre école changent, peut-on refaire une demande pour un agrandissement?**

Oui, la révision du territoire est analysée lorsqu'il y a augmentation du nombre d'élèves. Par contre, il faut tenir compte des locaux de classe disponibles dans le quartier (*voir document en annexe qui précise la notion de quartier*).

**Quel secteur est visé par le redécoupage pour le déplacement d'élèves?**

À ce stade de la démarche, nous ne possédons pas cette information.

**Quel est le rôle du Conseil d'établissement dans ce dossier?**

Le rôle du Conseil d'établissement est de représenter la voix des parents dans les recommandations formulées à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke. Son rôle est aussi d'informer sur le processus en cours selon les critères ministériels et les possibilités proposées. Il revient ensuite à la CSRS d'évaluer la faisabilité, les coûts, la sécurité et de se positionner sur la solution retenue.

**Le Ministère tient-il compte du développement urbain pour les prévisions d'élèves?**

Présentement non. Par contre, le développement urbain est pris en compte par la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke pour prévoir l'augmentation des élèves. *Voir diapo 5 du document d'information.*

**Si on utilise seulement les 12 classes reconnues par le Ministère au lieu des 14 classes utilisées présentement, la demande d'agrandissement devient-elle recevable?**

Non.

- 1) Il faut utiliser les locaux de spécialistes pour des locaux de classe;
- 2) Il faut utiliser les locaux classe disponibles dans les écoles primaires du quartier.

**Dans le cas où un agrandissement serait autorisé, un plan d'architecture a-t-il été déposé?**

Non, puisqu'on doit avoir une autorisation officielle du Ministère et envisager les agrandissements selon le nombre de locaux autorisés.

**Le redécoupage du territoire peut-il faire qu'une fratrie se retrouve séparée?**

Non puisque, le redécoupage se fait selon les numéros civiques.

**Dans le cas où la Source-Vive ferait partie d'une autre Commission scolaire, la situation serait-elle différente?**

Non, puisque les règles ministérielles sont les mêmes pour toutes les CS de la province.

**Lorsqu'une école a un redécoupage de territoire, quels critères sont pris en compte pour l'école d'accueil?**

Il y a 2 critères :

- 1) L'école d'accueil doit appartenir au même quartier (notre quartier est le secteur de l'école secondaire de La Montée)
- 2) L'école d'accueil doit avoir des locaux de classe libres en nombre suffisant

**Qu'arrivera-t-il aux élèves de La Source-Vive qui seront dans la zone de redécoupage?**

Ces élèves feront désormais partie du bassin de l'école d'accueil. Il faut par contre savoir, que le Comité de révision des territoires suivra l'évolution de la clientèle afin de réviser le territoire au besoin.

**L'option temporaire de louer des roulottes de chantier a-t-elle été envisagée?**

Non, car cette option est envisagée seulement lorsqu'il n'y a pas de locaux disponibles dans le quartier. De plus, cette solution ne permet pas de maintenir la qualité de l'environnement propice aux apprentissages, condition essentielle à la solution choisie.

### **Comment puis-je en tant que parents appuyer la demande d'agrandissement?**

- Communiquer avec le Député, M. Ghislain Bolduc :

Cookshire-Eaton (Québec) JOB 1M0

Téléphone : 819 875-5410

Téléphone sans frais : 1 800 567-3523

Télécopieur : 819 875-3475

[gbolduc-mega@assnat.qc.ca](mailto:gbolduc-mega@assnat.qc.ca)

- Communiquer avec le Président des Commissaires de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, M. Gilles Normand

Participer à la pétition mise en ligne par le Conseil d'établissement de l'école pour appuyer

l'agrandissement en cliquant sur ce lien : <https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=Ldy-7P6v4E6-oZEg11BYwzhbgjdcCMhHosjgXS0vDeBURU1DOU1GVk02N1c3U0pSTENQSjYTIM3US4u>